

ACTION URGENTE

SYRIE. UNE MILITANTE SYRIENNE NE RISQUE PLUS LA TORTURE

La jeune militante syrienne Hanadi Zahlout, détenue au secret dans un lieu inconnu depuis son arrestation, le 4 août dernier, a comparu devant un tribunal et est régulièrement en contact avec sa famille et son avocat. Il semble qu'elle ne risque plus d'être victime de torture.

Hanadi Zahlout a été déférée le 4 octobre devant un juge d'instruction d'un tribunal pénal, après avoir été interpellée le 4 août dans un café de Damas. La veille de sa comparution, elle a été transférée de la section d'Al Fayhaa de la Sécurité politique, à Damas, où elle était détenue depuis son arrestation, vers la prison d'Adhra, au nord-est de Damas.

Amnesty International a été informée que Hanadi Zahlout risque d'être inculpée, ainsi que six autres militants, dont Shady Abu Fakher, un réalisateur disparu le 23 juillet à Damas. Ces sept personnes sont accusées d'infractions relatives à l'incitation à des manifestations, à l'appartenance à une organisation secrète et au fait d'avoir des liens avec d'autres militants notables. Un contact a affirmé à l'organisation que leurs avocats ont demandé la libération de leurs clients le 11 octobre mais que le tribunal a rejeté cette requête.

Hanadi Zahlout peut actuellement voir sa famille et son avocat régulièrement ; un contact a informé Amnesty International qu'elle n'était pas victime de torture en détention. L'organisation a néanmoins connaissance d'un épisode de mauvais traitement : le 6 octobre, alors qu'elle était transférée du tribunal à la prison, Hanadi Zahlout a été giflée par une femme que l'on pense être une avocate en faveur du régime. Les avocats de Hanadi Zahlout ont porté plainte mais pensent que la sécurité de leur cliente n'est pas en danger.

Née en 1982, cette dernière milite en faveur des droits des femmes et fait partie des Comités de coordination locale, un réseau de comités chargés d'organiser et de prévoir des mouvements de protestation. Elle a été maintenue en détention au secret dans un lieu inconnu la plupart du temps entre le moment de son arrestation et le jour de sa comparution, faisant craindre qu'elle fût victime de torture ou d'une disparition forcée.

Amnesty International s'inquiète à l'idée qu'elle soit détenue et inculpée seulement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et d'association, et continuera de surveiller cette affaire.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action en faveur de Hanadi Zahlout. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour l'heure.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 258/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/045/2011/fr>.

Nom : Hanadi Zahlout

Genre h/f : f

Informations complémentaires sur l'AU 258/11, MDE 24/066/2011, 13 octobre 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

